

Mairie de (51170)

VILLE EN TARDENOIS

Jeudi 19 septembre 2019 à 20 h 30, par suite d'une convocation en date du 2019, les membres du **Conseil Municipal** se sont réunis en mairie sous la présidence de **Thierry BARBA**, Maire.

Présents : BARBA Thierry, BRIANÇON Thierry, REMIOT Jean-Pierre, NEVEUX Annick, BAUME Jacqueline, BRIE Ludovic, JEANNIOT Pascal, DELBART Michel, GOHIEZ Joël, JAHYER Dominique.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : MARIZY Christian à REMIOT Jean-Pierre
MIKOLAJEK François à BRIANÇON Thierry

Absents : PUPPINI Sandrine, CHARTON Régis

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été désigné secrétaire : REMIOT Jean-Pierre

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de présents : 10

Votants : 12 (10 + 2 pouvoirs)

Le conseil donne son accord pour inscription à l'ordre du jour du point supplémentaire ci-après :

- Demande de prêt de la salle de la mairie : convention

GRAND REIMS : vote du rapport de la CLECT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Mr Briançon Thierry explique au conseil municipal la réunion du CLECT du 10 septembre 2019. Etant donné que des communes n'ont pas donné de réponse concernant le nombre de poteaux incendie de leur commune, le CLECT a déterminé un ratio de 20 € par poteau incendie. La commune devra reverser 202 euros à la communauté urbaine du Grand Reims.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE,

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,

- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019,

VOTE : POUR : 12
 ABSTENTION : 1 : Joël GOHIEZ

Travaux : bâtiment communal : Eglise

Suite à la délibération 2018.02 du 14 mars dernier, le dossier ADAP a été déposé et accepté par la sous-commission accessibilité le 5 juillet 2018. En complément avec la délibération n° 2018.27 : Accessibilité de l'église : Fonds de soutien pour l'investissement communaux

Le maire explique avoir contacté d'autres entreprises pour l'accessibilité de l'église. Le maire détaille des devis reçus pour effectuer des travaux. La totalité des devis est moindre que le devis initialement prévu. Le total des devis est de 35 595.82 € au lieu du devis précédent de 39 340.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

De confirmer la réalisation du projet de l'accessibilité de l'église

De faire réaliser les travaux de l'accessibilité de l'église, à partir d'octobre 2019

De valider les devis ci-dessous pour la somme totale de 35 595.82 € TTC

AUTORISE Monsieur Le Maire ou Monsieur Thierry BRIANÇON, 1^{er} adjoint et conseiller communautaire

A prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

À signer tous les devis et à régler les factures correspondantes à ce projet

TRAVAUX 2019 EGLISE accessibilité

Eglise	DEVIS	
Mansart Hervé	3 000,00	pas de TVA
SAF	7 732,78	TTC
SOLOTRA enrobé	15 221,04	TTC
BOZKURT maçonnerie	9 642,00	TTC
TOTAL	35 595,82	

Travaux : bâtiment communal : Gendarmerie

Le maire détaille des devis reçus pour effectuer des travaux à la gendarmerie de Ville en Tardenois. Notamment la réhabilitation de quatre appartements (électricité, salles de bain), la façade extérieure, les escaliers, ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE Monsieur Le Maire

A faire réaliser les travaux à la gendarmerie,
A signer tous les devis nécessaires et à régler les factures correspondantes.

TRAVAUX 2019 GENDARMERIE

COMMUNE DE VILLE EN TARDENOIS

Travaux extérieurs	DEVIS	
SOLOTRA enrobé	3 139,20	TTC
BOZKURT maçonnerie	23 100,00	TTC
TOTAL	26 239,20	TTC

Salles de bain, toilettes, cuisines	DEVIS	
CLAIR 'EQUEAUX plomberie	7 969,34	TTC
TOTAL	7 969,34	TTC

Electricité de 4 appartements	DEVIS	
Mansart Hervé	16 981,52	pas de TVA

Demande de prêt de la salle de la mairie : convention

Le maire a reçu une demande de Monsieur Sylvain PROST, chef de chœur, de l'association CHORALE KIRIALESA 42 route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE – SIREN 849 171 707 00011 demandant la mise à disposition de la salle de réunion du rez-de-chaussée ou du premier étage de la mairie pour une activité de chorale avec des adultes du village et des alentours. L'utilisation de la salle aurait lieu le lundi soir de 20h00 à 22h00 dès le 23 septembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

AUTORISE la mise à disposition gratuite de la salle du rez-de-chaussée ou du premier étage de la mairie de Ville en Tardenois pour une activité de chorale demandée par Monsieur Sylvain PROST, chef de chœur, de l'association CHORALE KIRIALESA 42 route Nationale 51140 JONCHERY SUR VESLE.

AUTORISE le maire à signer une convention avec l'association prenant en charge cette activité.

Informations, questions diverses

Lotissement dit du CBR « Derrière les Murs »

Le maire explique avoir contacté les services de la Police de l'eau en juin 2019. L'interlocuteur de la Police de l'eau qui suivait le dossier depuis cinq ans a été muté dans un autre département.

Les deux nouvelles interlocutrices n'ont pas encore pris connaissance du dossier. Elles ont une charge de travail conséquente. Elles doivent nous rappeler début octobre 2019.

La mise en demeure préfectorale ne pourra pas être levée complètement car l'étude géotechniques des alvéoles n'a pas été réalisé par l'aménageur.

Afin que la commune puisse accepter la rétrocession du lotissement, il faut que la mise en demeure soit levée.

Le maire prévient qu'il faut maintenir en état de propreté des noues d'infiltration et des alvéoles car l'herbe y repousse.

La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le jeudi 10 octobre 2019. Le maire espère que les personnes de la Police de l'eau seront venues constater la réalisation des travaux afin que la mise en demeure puisse être levée.

Projet éolien

Le maire avait invité, à cette réunion, deux sociétés d'éoliennes afin qu'elles expliquent aux membres du conseil municipal les points positifs et négatifs d'un parc éolien.

Aucune des deux sociétés n'a voulu ou pu venir ce soir. Elles ont décliné l'invitation.
Le maire explique les diverses gênes occasionnées par les éoliennes en place dans d'autres secteurs.

Monsieur REMIOT Jean-Pierre, adjoint au maire, explique qu'un projet éolien est prévu sur le territoire de Romigny, en direction de Lhéry. La commune de Ville en Tardenois risque d'être impactée de nuisances sans en tirer de bénéfices.

PLU (Plan local d'urbanisme)

Lors de la prochaine réunion de conseil municipal, le 10 octobre 2019, l'approbation du PLU pourra être votée.

Locaux bâtiment commercial

L'ex local de l'auto-école est à louer. Le local a été nettoyé et vidé.
Des visites ont déjà eu lieu, nous attendons d'autres visites. Nous espérons louer ce local le plus rapidement possible.

Perception

La semaine dernière, Mr le maire a rencontré des responsables de la DGFIP. Des fermetures de plusieurs trésoreries sont programmées dans la Marne pour 2021.
Une manifestation contre la fermeture de la Trésorerie de Montmirail aura lieu lundi 23 à Montmirail. Monsieur BARBA Thierry sera présent en tant que Président des maires ruraux de la Marne pour soutenir les élus locaux contre cette fermeture.

Travaux de la salle de la mairie au rez-de-chaussée

Les travaux ont été effectués cet été. Coût total des travaux : 13 730.06 € TTC.

Déploiement IRVE (infrastructures de recharge pour véhicule électrique)

Le SIEM a contacté le maire pour implanter une ou deux bornes électriques à Ville en Tardenois.
Les travaux de raccordement sont déjà existants car ils avaient été prévus lors de l'aménagement des parkings du Bourg Centre en 2016.
Le maire espère que le projet d'installation va se réaliser.

Employé communal

L'employé communal a démissionné fin juillet 2019. Mr BARBA Thierry, maire, explique qu'il ne fera pas de recrutement pour l'instant. Le recrutement pourra être fait par le prochain maire après les élections municipales de mars 2020.

Cimetière de Ville en Tardenois

Une habitante a demandé à Annick NEVEUX, adjointe au maire, s'il serait possible de mettre un ou deux parpaings en dessous du robinet de l'église afin de pouvoir poser l'arrosoir dessus pour le remplir. Car pour certaine personne l'arrosoir est lourd à tenir en attendant le remplissage.

Le maire répond favorablement. Les adjoints iront posés des parpaings samedi 21 septembre au matin.

Cimetière italien

Thierry BRIANÇON, premier adjoint, représentera le maire et la commune lors de la cérémonie de samedi au cimetière italien.

Visite à l'assemblée nationale

Le maire a demandé à la députée de notre circonscription, Aina KURIC, la possibilité de visiter l'assemblée nationale à Paris. Une visite pour les membres du conseil municipal sera possible samedi 30 novembre 2019 vers 10h30. Les conseillers municipaux de Ville en Tardenois voulant participer devront fournir une photocopie de leur carte d'identité au secrétariat de mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.